



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 1

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 09 juillet 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-07-1-04) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 04 juillet 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme De VINZELLES (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme DUPRE (pouvoir à M. CHARDON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION).

Excusés : Mme HUET.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de procéder au vote du budget avant le 31 juillet 2020, en raison de l'impossibilité de le voter pendant la durée du confinement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 9 juin 2020 attestant la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu le compte administratif du CCAS pour 2019 ;

Après avoir entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2020 du Centre communal d'action sociale

D É L I B È R E

à la majorité (2 abstention(s) : Mmes GALL, HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE UNIQUE : Adopte le Budget Primitif 2020 du Centre communal d'action sociale, avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019, conformément au document budgétaire annexé et arrêté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	904 120,35	876 100,00
RESULTAT 2019	-	28 020,35
TOTAL	904 120,35	904 120,35

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	15 000,00	15 000,00
RESTES A REALISER	18 020,01	-
RESULTAT 2019	-	18 020,01
TOTAL	33 020,01	33 020,01

TOTAL GENERAL	937 140,36	937 140,36
---------------	------------	------------

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé